Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 056-215602426-20260511-2026_31-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SEGLIEN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE PONTIVY
Le : 13/05/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 11 Mai à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de SEGLIEN s'est réuni à la MAIRIE DE SEGLIEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GANIVET Laurent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/05/2026.

Présents : M. GANIVET Laurent, Maire, Mmes : BERNARD Anne-Laure, BIHOES Claire, CHRISTIEN Nathalie, LE FUR Christelle, LE TENNIER Marie, PALISSE Audrey, POTHIER Laure, MM : BROUSSOT Mikaël, CHRISTIEN Mickaël, DHENNIN Pierrick, GUERIN Benoît, POULIZAC Maxime, ROBIC Quentin, THOMAS Jérôme

A été nommé(e) secrétaire : Mme BERNARD Anne-Laure

2026-31 – Tarifs location salle multifonctions à comper du 01-01-2027

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs en euros de la location de la salle multifonctions à compter du 1er janvier 2027 comme suit :

Période	*Du 01/01 au 30/04 ET Du 01/10 au 31/12*		*Du 01/05au 30/09*	
Utilisateurs	Locaux	Extérieurs	Locaux	Extérieurs
Réunion privée	74	102	69	92
Salle de réunion avec cuisine	118	151	108	141
Salle de réunion : forfait annuel des associations	82/an	108/an	82/an	108/an
Réunion ponctuelle des associations de la commune	GRATUIT		GRATUIT	

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 056-215602426-20260511-2026_31-DE

Versement des arrhes à la signature du contrat de location : 30% du montant à devoir arrondi à l'euro supérieur
Forfait ménage : 100 euros + Facturation du matériel, de la vaisselle et du mobilier détérioré, cassé et/ou égaré
25 personnes maximum autorisées dans la salle

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/05/2026
Le Maire
Laurent GANIVET

La secrétaire de séance
Anne-Laure BERNARD

MAIRIE DE SEGLIEN (MORBIHAN)